

Composition des Commissions Pédagogiques

Année universitaire 2026-2027

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

- VU** le code de l'éducation, notamment ses articles D. 613-38 et suivants ;
- VU** les statuts de l'Université de Tours ;
- VU** la délibération n°2020-03 du Conseil Académique de l'Université de Tours du 26 juin 2020 sur la présidence des commissions pédagogiques de validation ;
- VU** la délibération n°2024-124 du conseil d'administration en date du 29 novembre 2024 portant élection de Philippe Roingeard en qualité de Président ;
- VU** la délégation de signature du Président de l'université aux vice-président·e·s en date du 12 décembre 2024 ;
- VU** les propositions de composition des commissions formulées par le Directeur de l'U.F.R. d'Odontologie.

DÉCIDE

Article 1 : Désignation des compositions des commissions pédagogiques

Les demandes de validation des acquis pédagogiques sont examinées par des commissions composées des personnes désignées ci-après :

Diplôme de formation générale en sciences odontologiques (L2)

Président·e : Frédéric DENIS
Membres : Alexis DELPIERRE
Matthieu RENAUD
Gaël ROCHEFORT

Diplôme de formation générale en sciences odontologiques (L3)

Président·e : Frédéric DENIS
Membres : Alexis DELPIERRE
Matthieu RENAUD
Gaël ROCHEFORT

Diplôme de formation approfondie en sciences odontologiques (M1)

Président·e : Frédéric DENIS
Membres : Alexis DELPIERRE
Matthieu RENAUD
Gaël ROCHEFORT

Diplôme de formation approfondie en sciences odontologiques (M2)

Président·e : Frédéric DENIS
Membres : Alexis DELPIERRE
Matthieu RENAUD
Gaël ROCHEFORT

Article 2.

Le présent arrêté fera l'objet d'un affichage et d'une publication sur le site internet de l'université.

Article 3.

Le Directeur général des services est responsable l'exécution du présent arrêté.

Fait à Tours, le 9 septembre 2026

Pour le Président de l'Université et par
délégation,

La Vice-présidente en charge de la formation

le 09/09/2026 12:52:14 +02:00



Stéphanie CARREZ